

A solid orange semi-circle.
PRÉHOSPITALIER
FSSS-CSN

Un début d'année sur les chapeaux de roues pour le secteur préhospitalier de la FSSS–CSN!

Suivant le renouvellement des conventions collectives, incluant une lettre d'entente qui prévoit de faire l'évaluation des titres d'emploi de paramédics soins primaires et de paramédics soins avancés, nous vous annonçons qu'une première rencontre est prévue le 12 janvier pour débiter ces travaux.

Pour nous, à la FSSS–CSN, il est primordial que ces travaux d'évaluation d'emploi de paramédics soins primaires et de paramédics soins avancés tiennent compte du [Cadre clinique de développement de la pratique préhospitalière provinciale 2022–2026](#) émanant du gouvernement du Québec.

Nous saluons l'initiative du gouvernement de prévoir notamment dans ce plan :

- La coévaluation pour les techniciens ambulanciers paramédics (TAP) afin de trouver, avec le professionnel de la régulation qui serait mis en place, la bonne destination de soins pour la ou le patient ;
- Le soutien aux TAP à distance par les hôpitaux de base lors d'appels difficiles et pour élargir l'application de plusieurs protocoles, notamment pour donner certains médicaments aux patients et patientes ;
- La bonification de l'utilisation du TAP lors de transport médicalisé interétablissements ;
- La paramédecine communautaire par les TAP.

De plus, comme discuté lors de nos échanges en négociations, les travaux d'évaluation doivent tenir compte du développement du champ de pratique des paramédics soins primaires et des paramédics soins avancés annoncés par le gouvernement.

Nous vous tiendrons donc informés.